

Un nouveau tronçon s'ouvre le long des rives

A quelques jours du référendum, la Cour de droit administratif public impose une servitude à un propriétaire.

L'affaire débutait il y a presque deux ans. Les propriétaires de La Tourangelle, parcelle sise au bord du lac, demandaient le renouvellement de la concession du port de plaisance privé. La mise à l'enquête avait fait ressortir deux oppositions demandant à ce que la concession soit conditionnée à l'élargissement et la prolongation de la servitude de passage qui grève déjà partiellement la parcelle. Une demande qu'avait également faite la Municipalité.



Le Département de la sécurité et de l'environnement était ainsi favorable à l'inscription d'une servitude de passage de 2 mètres de large. Mais les propriétaires ont fait recours. Et ont eu gain de cause: le Service des eaux, sol et assainissement ayant «cassé» la première décision cantonale. Seulement, divers citoyens, dont le conseiller et député socialiste Jean-Michel Favez, mais également la commune de Gland, ont saisi cette fois-ci le Tribunal Cantonal et sa Cour de droit administratif et public qui a communiqué hier à l'intéressé sa décision par recommandé. Jean-Michel Favez explique: «l'inscription d'une servitude de passage sur l'ensemble de la propriété et sur 2 mètres de large est imposée par la justice, en compensation d'une prolongation de la concession pour port privé faisant usage du domaine public.» Une victoire pour l'élu, qui sait toutefois qu'un nouveau recours au Tribunal Fédéral est possible.

Propriétaire du lieu, la députée et conseillère PLR Catherine Labouchère dit apprendre la nouvelle. «C'est une décision de justice, il n'y a pour l'heure pas lieu de la contester. Il faudra tout de même voir les arguments avancés. On verra ultérieurement s'il y aura suite ou pas.»

Ce nouveau tronçon réjouit donc l'élu socialiste comme la commune. Mais Olivier Fargeon, municipal, tempère: «La commune fait tout ce qu'elle peut pour avoir accès au lac. Mais dans ce cas précis, cela ne veut pas dire qu'on pourra cheminer tout de suite, il faut d'abord relier ce tronçon à un accès.» Le municipal rappelle également que la commune a récemment avancé pour la création d'un cheminement depuis La Plage.

Jurisprudence?

L'association **Rives publiques**, dont l'un des membres, André Würbler, a également saisi le Tribunal cantonal, se dit, par la voix de son président **Victor von Wartburg**, ravie de cette décision. «Au-delà de ce tronçon, nous pensons sérieusement que cette affaire pourra créer des jurisprudences. Cette décision peut avoir un impact très important pour l'accès aux rives.»